



Le point sur le nouveau prêt **oséo** pour la modernisation



Par Jean-Philippe
Deltour,
associé-fondateur
de Créditrelax.

La mise en place du prêt participatif pour la modernisation de la restauration par Oséo depuis le 1^{er} octobre 2009 est une bouffée d'oxygène pour le monde de la restauration. À une période où il est difficile pour la restauration traditionnelle de solliciter des crédits bancaires, ce coup de pouce devrait permettre aux entreprises créées depuis plus de trois ans, appartenant au secteur de la restauration et ayant diminué leurs prix en contrepartie de la baisse de la TVA, de solliciter ce prêt. Il sera d'un montant compris entre 30 000 et 120 000 € et accordé sans garantie ni caution personnelle. La durée de son remboursement est de cinq ans, assortie d'un différé d'amortissement du capital de douze mois. Ces prêts doivent être systématiquement associés à un crédit bancaire qui devra représenter les deux-tiers du montant du financement total. Ainsi, il devient plus facile de convaincre son banquier pour le crédit complémentaire qui peut, en plus, être garanti par Oséo à hauteur de 40 % voire 70 % avec le soutien des Régions. Les dépenses pouvant ainsi être financées concernent les travaux de rénovation, d'extension, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, de mobilier, de matériel et l'investissement lié à une démarche de développement durable. Les dépenses liées au service au client (documentation commerciale, formation du personnel, site internet, etc.) et aux coûts fixes d'exploitation supportés par l'entreprise pendant la période des travaux, restent éligibles au prêt d'Oséo dans la limite de 25 % de l'enveloppe globale. ■